

DÉLIBÉRATIONS

N° 2024/094/2.1

Feuille n°



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat sur Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 2 septembre 2024

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	33
Votants :	37
Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Nicole DUBREUIL RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Claude

TURBANT représenté par Betty CHABANE, Mattia TRENTMONT représenté par Pascale LARUE.

Excusés : Sylviane GRANDCHAMP donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Bernadette MERLIN, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Jean-Michel LAGORSE, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE BOYER, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Maud MANIERE, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE. Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD donne pouvoir à Nicole DUBREUIL RAVIDAT.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI

OBJET : Cession de la parcelle AI 234, zone de Guinassou, Pazayac

Vu la loi n°1015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu l'Arrêté Préfectoral n°2016S0154 du 23 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2017-055 du 23 juin 2017 favorable aux modalités de transfert des zones d'activités économiques,

Vu les délibérations des communes membres de la Communauté de Communes, favorables aux modalités de transfert des zones d'activités économiques,

AR Prefecture

024-200041050-20240912-DE2024_094-DE
Reçu le 16/09/2024

Vu le courrier de l'entreprise KIOTI France en date du 21 mars 2023 sollicitant la possibilité d'acquérir une superficie de 200 m² de la voirie de desserte de la zone, située entre les parcelles cadastrées AI 27 et AI 42, étant définie qu'il s'agit d'une impasse ne desservant que les deux propriétés cadastrales ci-dessus, propriété de l'entreprise KIOTI France,

Vu la délibération n°2024/012/2.2 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir portant décision de déclasser une partie de la parcelle AI 41, voirie interne à la zone de Guinassou et ouverte à la circulation publique,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 27 mai au 10 juin 2024 inclus et les conclusions de Madame la Commissaire-Enquêtrice en date du 09 juillet 2024,

Vu le plan de division et la nouvelle numérotation cadastrale (parcelles AI 233 et AI 234) en date du 27/06/2024, annexé à la présente délibération,

Vu la saisine des domaines,

Monsieur le Président propose de céder la parcelle AI 234 d'une superficie de 256 m² au prix de 11.5 euros/m², à la SCI POMME (KIOTI France).

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de M. Dominique BOUSQUET, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix **DÉCIDE** :

- **DE VENDRE** la parcelle cadastrée AI 234 située ZAE de Guinassou à Pazayac d'une surface de 256 m² au prix de 11.5 € HT par M², soit un montant de 2 714 € HT soit 3 286.80 € TTC à la SCI POMME (KIOTI France),
- **DE METTRE** en demeure (*dénomination de la procédure*) la SCI POMME d'acheter la parcelle AI 234, ZAE de Guinassou à Pazayac au montant indiqué ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette transaction et notamment l'acte de vente.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 12/09/2024

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20240912-DE2024_094-DE
Reçu le 16/09/2024